

Au Sommaire

FOCUS MÉTIER du comité

L'ÉOLIEN EN 2050

ZOOM sur LE PROGRAMME
SCIENTIFIQUE VALPENA

LA CHATIERE
PROJET PORTUAIRE DU HAVRE

INTERDICTION DE PÊCHER
DANS LES EAUX ANGLAISES

ÉDITO « Mot du Président Dimitri ROGOFF BIENVENUE DANS LA 4^{ème} EDITION DE LA NEWSLETTER DU COMITÉ !



2024 a débuté avec de nombreux sujets brûlants, nous continuons à vous tenir au courant des différentes actions du Comité.

Toute l'équipe du comité reste à vos côtés pour vous accompagner et défendre vos intérêts. Nos différentes antennes sont à votre disposition pour répondre à vos questions et vous guider dans les démarches administratives.

Les grands sujets en cours :

Les Iles Anglo Normandes : nous maintenons un dialogue avec Jersey et avec l'Etat français pour conserver nos accès et notre polyvalence dans leurs eaux. Aussi à travers un comité interrégional, c'est avec nos voisins bretons que nous travaillons sur ces questions.

Les projets éoliens en mer à l'horizon 2040 : les annonces du SER 5 (Syndicat des Énergies Renouvelables) a fait l'effet d'une douche froide, avec toute la zone des 12/24 Mn de Seine Maritime envahie par des projets de parc. La position du Comité est claire, pas de nouveau parc en Manche Est, sanctuarisation de la bande des 12Mn.

La politique environnementale des UK nous impacte fortement : nous avons sensibilisé l'Administration et les politiques aux risques de diminution de nos espaces de travail et aux risques de report de l'effort de pêche des français et des étrangers. La pression sur les ressources et la cohabitation, risquent de rendre explosive la situation en Manche.

Une concurrence sur la ressource déloyale par les industriels hollandais sur les espèces non soumises à quota. La Manche est envahie par des flottilles qui accèdent sans AEP à nos espaces ancestraux de travail. C'est une véritable razzia sur les ressources qui nous sont indispensables. Nous le dénonçons vivement. Nous demandons que la Manche soit réservée aux bateaux artisans de moins de 25m

Des travaux d'artificialisation du littoral intense, c'est en justice que nous portons le problème du projet dit « de la Chatière ». Nous dénonçons les travaux de la chatière préjudiciable aux fonctionnalités halieutiques de l'estuaire de Seine par conséquent sur les ressources que nous exploitons.

La prolongation de l'aide au Carburant : l'arrêt prévu des aides d'état au 4 décembre devrait se prolonger au 15 juin 2024, dans un contexte incertain sur le prix du brut.

Nous continuons à défendre les intérêts de la profession.

Pensez à cliquer sur les mains ✎ pour accéder aux liens de l'article !).

Bonne et agréable lecture. ”

FOCUS METIER

Découvrons le métier de Kenan VERON, Chargé de mission « Données et Cartographie »



Diplômé d'un master Environnement et Droit, après avoir occupé le poste de chargé de mission Environnement et Usages, il est désormais chargé de mission Données et Cartographie au sein du CRPMEM de Normandie. Il s'occupe de la réalisation de cartes et apporte un appui à tous les chargés de missions ayant besoin de cartographies. Il suit les programmes scientifiques ayant pour thème la spatialisation des activités de pêches et maintient un suivi d'une base de données sur la flotte des navires de pêches de Normandie. Ce poste a pour finalité de créer un atlas réglementaire et une base de données concernant les restrictions et les mesures techniques liées à la pêche en Normandie.

Ces données et cartes représentant l'activité de pêche permettent ainsi de défendre la filière face à une saturation des usages en mer accrue, mise en évidence par Kenan.

AMBITIONS EOLIEN EN MER EN 2050 : DES SCENARIOS IDNAMISSIBLES POUR LA PÊCHE !

Ci-dessous la carte des ambitions des syndicats éoliens

Les 2 fédérations professionnelles d'éoliennes en mer ont publié leurs ambitions à l'échelle des façades maritimes françaises d'ici 2050.

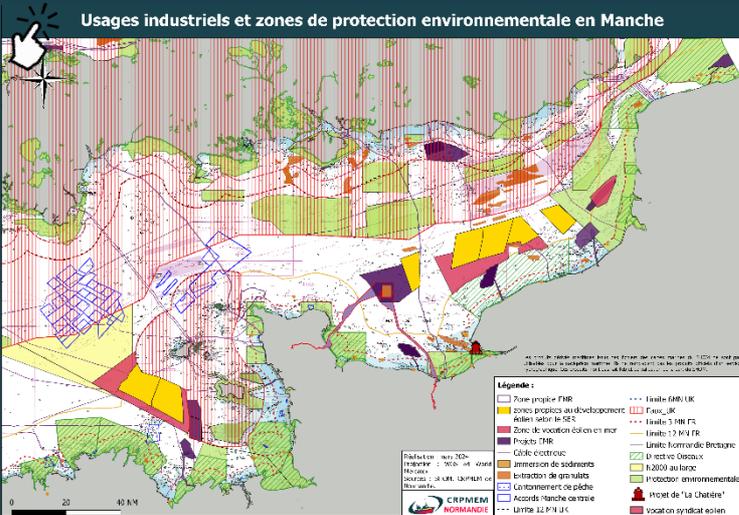
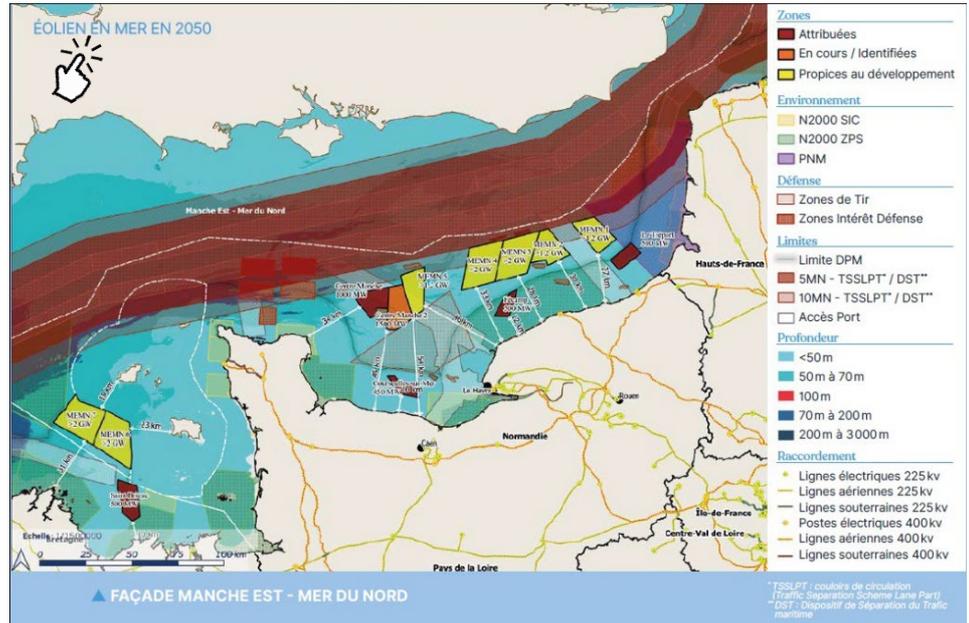
Sur la façade Manche Est - Mer du Nord, selon eux, un scénario équilibré de développement est d'ajouter 7 parcs éoliens aux 5 projets existants créant ainsi un front d'éoliennes au large des 12M.

C'est inadmissible ! Aucun des scénarios ne prend en compte l'activité de pêche professionnelle. Toutes les zones de pêche sont touchées.

La pêche artisanale normande ne pourra pas survivre à des contraintes aussi énormes.

Nous nous opposons catégoriquement à ces ambitions démesurées.

Nous militerons pour un « Pacte pour la sauvegarde de la pêche artisanale Normande » avec l'état à l'image de celui qu'il a avec la filière éolienne. »



ZOOM sur le programme VALPENA

La spatialisation des activités de pêche est un enjeu de connaissance capital dans un contexte de développement croissant de nouveaux usages (énergies marines renouvelables, extraction de granulats, câbles sous-marins, aires marines protégées, etc.). Le projet VALPENA portant sur l'éVALUATION des Pratiques de Pêches au regard des Nouvelles Activités s'est efforcé de répondre à cet enjeu, en proposant une méthodologie qui permet de construire et produire des données de spatialisation des activités de pêche inédites. Ces données sont une des principales sources de connaissance de l'activité des différentes flottilles de pêche au sein du CRPMEM de Normandie qui permettent de défendre l'intérêt de la filière pêche.

La mise en place d'un Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) en 2014 a permis de solidifier/enrichir le dispositif VALPENA et sa méthodologie, d'accompagner sa diffusion à l'échelle métropolitaine, et ainsi formaliser une plateforme collaborative rassemblant des scientifiques de l'Université de Nantes et des représentants de pêcheurs (Comités des pêches).

À ce jour, le GIS VALPENA fédère l'Université de Nantes et sept Comités des pêches maritimes et des élevages marins (6 CRPMEM dont celui de Normandie et 1 CDPMEM), regroupant plus de 90% de la flottille métropolitaine et plus de 90% de la valeur débarquée en halles à marée.

Les données VALPENA sont collectées par enquêtes individuelles directes auprès des pêcheurs selon un système déclaratif reposant sur l'adhésion libre de chacun des pêcheurs professionnels à la démarche. Chaque pêcheur déclare l'activité de son ou ses navires par mois, par engin et par espèce cible à l'échelle d'un maillage d'environ 3 milles nautiques de côté.

L'ensemble des navires de la flotte normande n'est pas enquêté chaque année. Une campagne exhaustive a lieu tous les trois ans (2014-2017-2020-2023), les autres années les enquêtes se font avec un plan d'échantillonnage (environ 1/3 de la flotte enquêté).

Les données VALPENA sont la propriété individuelle de chaque pêcheur professionnel qui répond aux enquêtes des Comités des pêches. Le Comité s'engage à garantir la confidentialité des données à caractère personnel et à veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD).

Plus d'information sur : www.valpena.fr

LE COLLECTIF « PRESERVONS L'ESTUAIRE DE LA SEINE » CONTINUE SON COMBAT CONTRE LE PROJET PORTUAIRE DU HAVRE « LA CHATIERE » !

Le CRPMEM de Normandie, l'association ECOLOGIE POUR LE HAVRE, l'association ESTUAIRE SUD et l'association SOS ESTUAIRE, ont attaqué conjointement devant le Tribunal administratif de Rouen l'arrêté préfectoral du 19 juin 2023 autorisant la solution d'aménagement portuaire de la chatière correspondant à une digue de 2 kilomètres et de 100 mètres de largeur entre le port historique du Havre et Port 2000 permettant de maximiser le passage d'embarcations fluviales.

Une NOUVELLE ACTION EN JUSTICE a été engagée pour STOPPER LA PHASE TRAVAUX IMMINENTE, avec un référé en suspension au tribunal administratif de Rouen. L'audience s'est déroulée le 22 mars 2024.

Le choix de la solution d'aménagement portuaire d'HAROPA port, est emblématique puisqu'elle oppose la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre à la protection de la biodiversité. Elle est, de plus, parmi toutes les solutions possibles pour la massification du transport fluvial la plus impactante pour l'Estuaire de la Seine.

Le combat continu contre l'artificialisation de l'estuaire de la Seine et la destruction du milieu marin.

Nous avons ainsi informé la presse : -> voir le **Communiqué de Presse** disponible sur notre site Internet.

Vous pouvez également visionner notre **vidéo** présentant le projet avec l'intervention d'Alexis MAHEUT, Vice-président de la Commission Environnement CNPMEM et d'Alban RUTTEN, Patron pêcheur du Cigogne dans l'estuaire de la Seine.



Malgré nos actions en justice, le Tribunal administratif de Rouen a **rejeté le 29/03/2024 le référé en suspension pour stopper la phase travaux.**

L'état a ainsi favorisé le développement industriel à l'insu de la protection de l'Estuaire de Seine, une des principales nourriceries de la Manche qui se meurt tous les jours un peu plus.

Collectif « Preservons l'Estuaire de la Seine »

CRPMEM NORMANDIE, Écologie Pour le Havre, Estuaire Sud, SOS Estuaire

LE COLLECTIF « PRESERVONS L'ESTUAIRE DE LA SEINE » SAISIT LA JUSTICE POUR BLOQUER LES TRAVAUX IMMINENTS DE LA CHATIERE

Le Comité Régional des Pêches de Normandie et des associations de protection de l'environnement ont déposé un référé en suspension devant le Tribunal pour stopper la phase travaux du projet de la chatière

Le COMITE REGIONAL DES PECHEES MARITIMES ET DES ELEVAGES MARINS DE NORMANDIE, l'association ECOLOGIE POUR LE HAVRE, l'association ESTUAIRE SUD, et l'association SOS ESTUAIRE ont déposé un référé en suspension vis à vis l'arrêté préfectoral du 19 juin 2023 autorisant la solution d'aménagement portuaire de la chatière devant le Tribunal administratif de Rouen. Le Collectif sollicite ainsi la suspension immédiate de la phase travaux de la chatière annoncée par HAROPA au premier semestre 2024.

Le projet de la Chatière

AVANT **APRES**

Rappelons que le COLLECTIF est favorable au développement du transport fluvial mais pas avec la solution d'aménagement portuaire la plus dégradante pour l'Estuaire de la Seine. Le choix de la solution d'aménagement portuaire d'HAROPA port est emblématique puisqu'elle oppose la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre à la protection de la biodiversité.

Les pêcheurs professionnels et les défenseurs de l'environnement s'opposent à ce projet en raison de la destruction du milieu marin qu'il induit et qui vient s'ajouter aux dégâts déjà occasionnés par les trop nombreux aménagements antérieurs (Port 2000, plateforme multimodale, pont de Normandie...), alors même que le bilan des mesures compensatoires promises par ces projets démontre une perte nette de biodiversité. En témoigne le dernier rapport « CAPNORD » du Groupement d'Intérêts Public Seine Aval où il est démontré que les ouvrages passés du port du Havre ont modifié significativement les dynamiques naturelles de l'Estuaire altérant ainsi ses fonctionnalités. Depuis, ce milieu subit un affaiblissement de la fonction de nourricerie de 42% et une diminution de l'abondance des poissons (GIP Seine Aval, 2022, CAPNORD) (Rochette et al, 2010).

1/3

Info LICENCES ARTS TRAINANTS :

OUVERTURE DES FORMULAIRES CSJ, PRAIRES ET PETITS BIVALVES DU 1^{er} AVRIL AU 31 AVRIL POUR TOUS LES ARMATEURS EN RENOUVELLEMENT OU AYANT FAIT UNE DECLARATION DE PROJET POUR UNE NOUVELLE DEMANDE.

INTERDICTION DE PÊCHER les arts trainants, DANS LES EAUX ANGLAISES à partir du 22 mars 2024

La Normandie, les Hauts de France et la Bretagne ont interpellé le commissaire européen.

Le texte définitif a été adopté suite à la consultation menée en mars 2023 par l'Organisation de Gestion Marine Britannique (MMO) sur l'interdiction des engins trainants de fond au sein de 13 sites.

Il prévoit l'interdiction pour les engins de fond (chaluts, sennes, dragues ou engins similaires en contact avec le fond) de pratiquer leur activité dans toute ou partie des 13 aires marines protégées (AMP) ainsi que dans une zone appelée « tampon » entourant l'AMP.

Le texte exige également que les engins de pêche soient arrimés et rangés lors de passage dans les zones fermées.

Les cartes et les coordonnées des zones identifiées comme prioritaires pour les navires normands sont sur notre **site Internet**

Au niveau national, la DGAMPA continue de collaborer avec les services de l'UE pour mettre en évidence le caractère disproportionné et sectaire des mesures environnementales anglaises.



Suite aux différentes alertes, le Sénat s'est emparé du sujet par sa commission des Affaires Européennes.

Le CRPMEM de Normandie a apporté sa contribution à la table ronde qui a été organisée le 14 février 2024. Cette rencontre était présidée par le Sénateur Mr. Rapin.